

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 13

SUPPLEANTS : 1

NOMBRE DE DELEGUES AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

Le 10 septembre 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Nicolas GUICHARD (suppléant)

Montvalezan : Thierry GAIDE

Sées : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Laurent CHELLE donne pouvoir à Laurent CHELLE

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurence REGNIER

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Yannick AMET

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Joëlle CAMPERS est désignée secrétaire de séance

2025-170 REGLEMENT FONDS DE CONCOURS - FINANCEMENT DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL SUR LA COMMUNE DE BOURG SAINT MAURICE

Le fond de concours est un dispositif prévu par le Code Général des collectivités territoriales (en vertu des articles L.5216-5, L.5214-16, L.5215-26 et L.5217-7) permettant à une communauté de communes de verser une aide financière à l'une de ses communes membre.

Ces subventions ont pour objectif de financer la réalisation d'un équipement.

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), la commune de Bourg Saint Maurice porte un projet d'aménagement structurant visant à améliorer les conditions d'accueil et d'intermodalité autour de la gare, principal point d'entrée du territoire.

Cet équipement majeur vise à :

- améliorer les interconnexions entre modes de transport (train, bus, mobilités douces),
- renforcer la qualité des déplacements quotidiens pour les habitants, saisonniers et visiteurs,
- soutenir l'attractivité et la structuration de l'ensemble de la Haute Tarentaise.

Ce projet comprend notamment la réfection du parvis, l'aménagement de gradins paysagers et la création d'une ombrière en bois couvrant les quais bus.

Il s'agit d'un investissement structurant, contribuant à l'amélioration des mobilités durables et à la qualité d'accueil du territoire.

Compte tenu de son impact territorial, le projet relève d'un intérêt communautaire et justifie un soutien financier de la Communauté de communes.

Ce fonds de concours n'est ouvert que pour cette opération et est plafonné à 1 000 000 € sur la base du plan de financement prévisionnel transmis par la commune de Bourg Saint Maurice.

Financements

	Montants	Part du financement
Département	94 070,00 €	3%
DSIL	150 000,00 €	4%
EPCI CCHT - fonds de concours	1 000 000,00 €	29%
Fonds propres	2 227 247,16 €	64%
Total	3 471 317,16 €	

Une convention sera établie entre la communauté de commune de Haute Tarentaise et la commune de Bourg Saint Maurice afin de fixer les modalités d'intervention, de versement des fonds...

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 26 août 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 2 septembre 2025 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement d'un fonds de concours destiné à participer au financement du pôle d'échange multimodal porté par Bourg Saint Maurice ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Yannick AMET

Président

